

## PROCES – VERBAL COMMISSION REGIONALE DU STATUT DES EDUCATEURS

Réunion du : lundi 29 juin 2020

A : 14h00 (Fin : 15h00)

Lieu : En Visio Conférence

Présents : Messieurs, B.LEBRETON, Y.HERVIAUX, M. HAYE, M.BESNARD, R. POUDELET, J. L'HOUE, J-P LEBRUN, B. GOUAZE, B. LAYEC, T. MICHEL

Assistent : Madame S. LECART - Messieurs, S. VALENTIN, C.COUE, Y.LE COCQ

Excusés : Monsieur P.RAZER, J. AVRIL, P. RAMPILLON, M. BOUGER

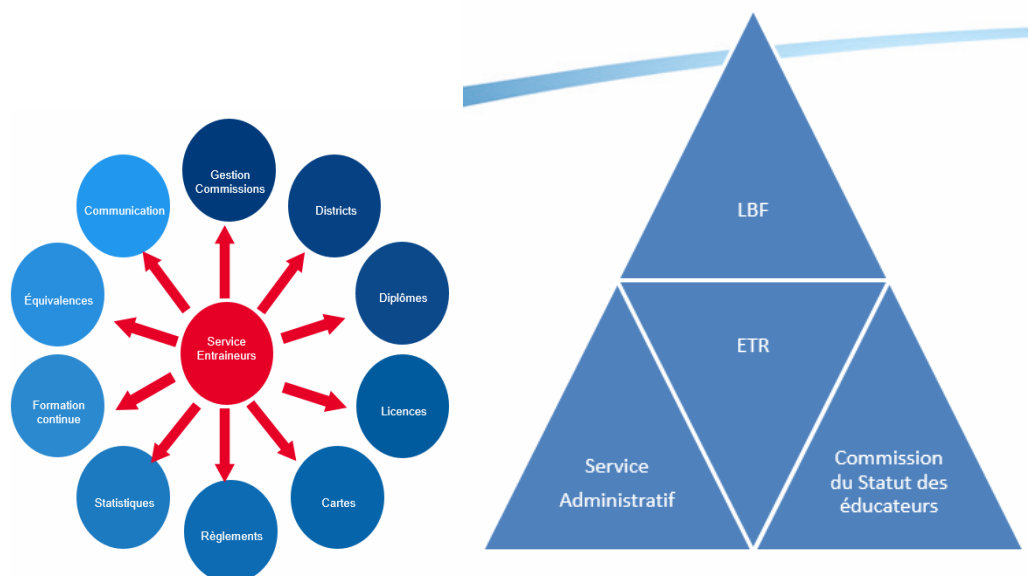
La Président de la commission, Bernard LEBRETON, présente l'ordre du jour.

Stéphane VALENTIN présente un retour rapide sur la réunion du bureau du 20 Juin :

- Les documents présentés par la commission, tel que les demandes de dérogation, ont été validés par le Comité de Direction.
- Insertion sur le site de la Ligue.

### 1 Fonctionnement de la CSRE 2020/2021

Stéphane VALENTIN effectue une présentation rapide des membres de la commission et un rappel du rôle, des compétences et des objectifs du service « entraîneur ».





### La Commission du Statut a compétence pour...

- Homologation de tous les contrats, avenants
- Enregistrement des licences techniques (BEF ; BMF ; CFF .....)
- Veiller à l'application du Statut
- Tenter de concilier les parties en cas de conflit contractuel
- Statuer sur toutes réclamations

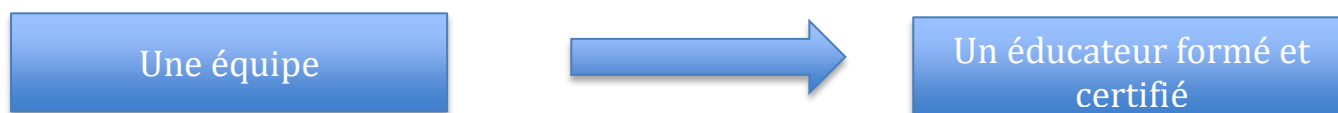
Contact : [s.lecart@footbretagne.fff.fr](mailto:s.lecart@footbretagne.fff.fr)



### La Section équivalence a compétence pour...

- Attestations gérées par la FFF pour les titulaires d'un diplôme UEFA souhaitant exercer en France
- Passerelle(s) anciens/nouveaux diplômes BEES 1, AS, Initiateurs
- Attestations DESJEPS mention « Football »

Contact : [irff@footbretagne.fff.fr](mailto:irff@footbretagne.fff.fr)



Les membres de la commission ont identifié un référent du statut pour chaque département. Ce dernier sera l'interlocuteur de la commission et aura pour rôle de bien identifier les entraîneurs de chaque équipe de son département.

|    |   |                 |
|----|---|-----------------|
| 22 | → | Bernard GOUAZE  |
| 29 | → | Jacques L' HOUR |
| 35 | → | Maurice BESNARD |
| 56 | → | Ronan POUDELET  |



Le tableau de suivi qui récapitule les équipes soumises à obligation et les différentes dérogations demandées acceptées ou non sera envoyé à la commission avant la prochaine réunion.

## 2 Cartes d'accréditations

B. LAYEC et T. MICHEL, deux membres du CRA ont répondu favorablement à l'invitation et sont donc présents aujourd'hui afin d'échanger autour de la mise en place des cartes d'accréditation. La commission leur présente le projet.

La commission souhaite que les entraîneurs seniors (Masculins, féminins) se munissent lors de chaque match officiel de leur carte d'accréditation lors des compétitions régionales seniors. (R1, R2, R3, Coupe).

Cette mesure va permettre de lutter contre les « prêts de nom » et surtout faciliter le rôle de l'arbitre lors d'une rencontre. L'entraîneur est le seul habilité à pouvoir communiquer lors d'un match.

Il a bien été établi par la commission et les membres du CRA que les arbitres auront un rôle de contrôle sur la présence ou non de la carte et le notifieront sur la feuille de match dans l'onglet « Observations après match ». Les manquements seront ainsi identifiés et permettront aux membres de la commission et aux référents départementaux de communiquer de nouveau avec les clubs en faute.

Par conséquent, les entraîneurs devront **être identifiés sur Footclub 15 jours avant le début d'une compétition** de la saison afin de fabriquer et d'envoyer les cartes d'accréditation aux clubs. Seuls les entraîneurs en règle avec le Statut auront une carte d'accréditation (diplôme requis ou dérogation)

Les cartes d'éducateurs de nos jeunes seront mises en application lors de la saison 2021/2022.



- Identité de l'**éducateur**
- **Niveau** de l'équipe

- Une **carte par saison** délivrée si l'éducateur a  
=> Le diplôme requis  
ou l'accord d'une dérogation  
=> La licence technique

Couleur différente en fonction de la pratique

## Août 2020

- Identifier les entraîneurs (footclub) (15/08/2020 Seniors - 01/09/2020 Futsal)
- Elaboration des cartes par les membres de la commission
- Communication auprès des acteurs (site internet, districts, clubs, entraîneur, arbitres)
- Distribution des cartes par courrier ou dans les Districts avant le 1<sup>er</sup> match officiel

## Saison 2020-2021

- Synthèse Clubs / Educateurs / Arbitres (audit sur le respect du protocole)
- Etude de la carte d'accréditation pour les éducateurs / éducatrices des équipes de jeunes de niveau Régional.
- Proposition d'obligation à l'AG du 05 décembre 2020

## Saison 2021-2022

- Obligation de la carte d'accréditation sur l'ensemble des équipes de niveau Régional

Bertrand LAYEC demande à la commission de lui fournir un prototype de la carte afin qu'il puisse la présenter au cours des recyclages et formations arbitres.

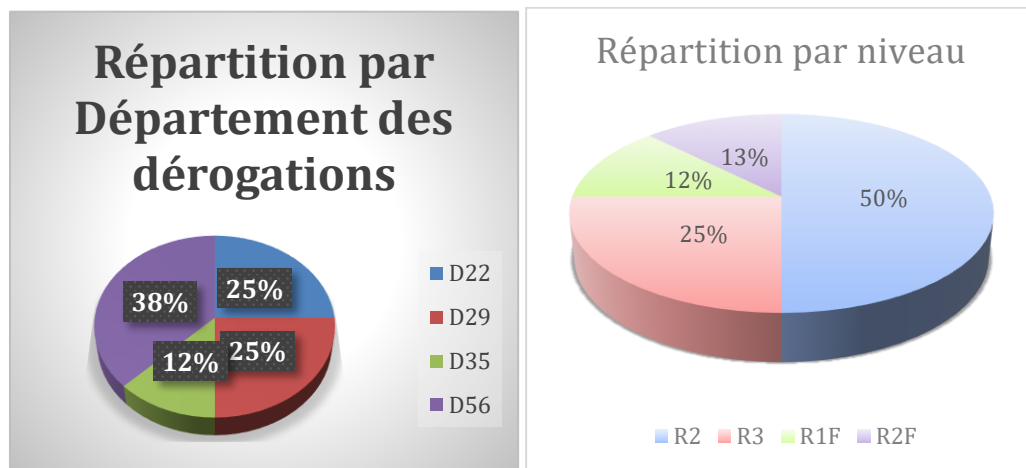
Il souhaiterait également faire venir un entraîneur diplômé sur les formations arbitres afin d'échanger avec lui et les arbitres sur le déroulement des matchs.

### Dates des stages :

- Stage des ARE - Arbitres N3 - du Vendredi 31/07 - 17h00 au Dimanche 2/08 - 12h00. : Une intervention 1h/1h30 en fonction des disponibilités - 20 Arbitres et arbitres assistants
- Stage de Ligue (1er groupe) : Samedi 29/08 de 9h à 17h - entre 80 et 100 arbitres
- Stage de Ligue (2ème groupe) : Dimanche 30/08 de 9h à 17h - entre 80 et 100 arbitres



### 3 – Etudes des demandes de Dérogations



Six demandes de dérogations sont présentées à la commission :

- **R2 Seniors** (District 22)  
Le club de l'US Perros Louannec demande une dérogation pour Jérémy FABRE, entraîneur de son équipe R2 pour la saison 2020/2021. Son recyclage BE1 a été effectué lors de la saison 2019/2020, il lui manque une année de Licence Technique pour obtenir son BEF en équivalence.  
La commission accorde la dérogation dans le cadre de la promotion interne.
- **R2 Seniors** (District 29)  
Le club du GDR Guipavas demande une dérogation pour Bernard GUILLEMIN titulaire du BMF et inscrit au concours d'entrée du BEF pour la saison 2020/2021.  
La commission accorde la dérogation.
- **R2 Seniors** (District 56)  
Le club d'Elven Foot demande une dérogation pour son entraîneur Frédéric LE BIHAN. Il est en attente des résultats de son BMF. La commission refuse la dérogation car Mr LE BIHAN n'est pas inscrit au BEF pour la saison 2020/2021, il a également eu le droit à deux années de dérogation.
- **R2 Seniors** (District 56)  
Le club du CS Bignan fait une demande de dérogation pour Johnny MONNIER. Il est titulaire de l'AS et est inscrit aux tests de sélection du BMF pour la saison 2020/2021. La commission refuse la dérogation car il y a plus d'un niveau d'écart entre le diplôme actuel de l'éducateur et celui demandé par le statut.



- **R3 Seniors (District 56)**

L'USSM Rieux-Thehillac fait une demande de dérogation pour Mohamed LEMINE pour leur équipe senior qui accède à la R3. La commission accorde la dérogation sous réserve que Mr LEMINE suive la formation CFF3 et s'inscrive à la certification pendant la saison 2020-2021.

- **R2 Seniors Féminines (District 35)**

Le FC Plélan Maxent demande une dérogation pour Amélie LOTTON suite à l'accession de leur équipe senior féminine en R2. La commission accorde cette dérogation sous réserve que Mme LOTTON s'inscrive à la formation CFF3 ainsi qu'à la certification pour la saison 2020/2021.

#### 4 – Formations Educateurs / Entraîneurs 2020/2021

Yvan LE COCQ et Christophe COUE présentent les différentes informations concernant les formations.

Questions Formations :

|                                       |                                                       |
|---------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Date réunion information VAE :        | Samedi 5 septembre 2020 à Ploufragan                  |
| Nombre d'inscrits BMF Apprentissage : | 40 – 24 formation Ligue / 16 formation Stade Brestois |
| Nombre d'inscrits BMF :               | 70 dossiers environ pour 50 places                    |
| Nombre d'inscrits BEF :               | 40 dossiers pour 22 ou 24 places                      |

Tableau Prévisionnel des formations continues :

| Formation | Dates               | Thèmes         | Lieu       |
|-----------|---------------------|----------------|------------|
| 1*        | 31/08 au 01/09/2020 | ATT/GDB        | Ploufragan |
| 2         | 26 et 27/10/2020    | Resp Technique | Ploufragan |
| 3         | 07 et 08/12/2020    | DEF            | Ploufragan |
| 4         | 04 et 05/01/2021    | Prep Physique  | Ploufragan |
| 5         | 19 et 20/02/2021    | Futsal         | Ploufragan |
| 6         | 27 et 28/03/2021    | Préfo          | Ploufragan |
| 7         | 04 et 05/06/2021    | Prep Mental    | Ploufragan |
| 8         | 25 et 26/06/2021    | Beach Soccer   | Le Rheu    |



1\* La formation du 31/08 au 01/09 est reportée.

Pour rappel, les entraîneurs titulaires du BEF, BMF, BEES1, DEF doivent effectuer leur formation de 2 jours tous les 3 ans sous peine d'être en infraction.

## 5 – Séminaire ETR

La commission souhaiterait soumettre à l'ETR l'obligation de la licence animateur (à minima) afin de passer la certification d'un diplôme. La commission aimerait également que le Statut des Educateurs soit présents dans les formations dispensées.

La commission étudie la possibilité d'analyser les niveaux de diplômes des éducateurs / entraîneurs des équipes de niveau départemental.

## 6 – Divers et Calendrier

| Date       | Horaire | Type           |
|------------|---------|----------------|
| 18/08/2020 | 10H     | Restreinte LBF |
| 25/08/2020 | 10H     | Restreinte LBF |
| 01/09/2020 | 18H     | Visio          |
| 12/09/2020 | 10H     | Plénière LBF   |

CARTES

DEROGATIONS

Ronan POUDELET souhaite que la commission du statut, l'ETR se rapproche de la Commission Régionale de l'Arbitrage afin de présenter un protocole d'avant match (timing arbitrage – équipes) et qu'il soit diffusé aux éducateurs et arbitres pour faciliter l'échauffement des équipes

*« Les présentes décisions de la Commission Régionale du Statut des Educateurs sont susceptibles d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel dans un délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification, conformément aux dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF et de l'article 94 des Règlements de la LBF. »*

Bernard LEBRETON remercie l'assemblée et souhaite de bonnes vacances à tous.

B. LEBRETON

Président de la Commission

